



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.24/2007/3
23 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport intermodal
et de la logistique de la CEE

Quarante-huitième session
Genève, 1^{er} et 2 octobre 2007
Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

CHAÎNES DE TRANSPORT ET LOGISTIQUE MODERNES

Note de réflexion et projet de plan de travail à l'intention du Groupe de travail

Note du Vice-Président du Groupe de travail

I. MANDAT

1. Le Groupe de travail voudra peut-être se souvenir que son programme de travail contient un élément ainsi libellé: «Analyse des chaînes de transport et de la logistique modernes qui permettent une intégration des systèmes de production et de distribution, donnant au Groupe de travail une base rationnelle pour prendre des décisions sur la demande de transport, sur le choix modal ainsi que sur des réglementations et des infrastructures efficaces de transport intermodal, et tenant compte des prescriptions en matière de sûreté et de sécurité des transports» (ECE/TRANS/WP.24/113, annexe).

2. À sa quarante-septième session (Genève, 5 et 6 mars 2007), s'inspirant des délibérations initiales qui avaient eu lieu dans le cadre de la CEMT, le Groupe de travail a eu un premier échange de vues sur les aspects généraux de la logistique et sur le rôle que les gouvernements et les autorités nationales responsables des transports et de l'aménagement du territoire pouvaient et devaient éventuellement jouer dans la mise en place d'un cadre propice au développement de services logistiques efficaces.

3. Le Groupe de travail a noté que plusieurs pays membres de la CEE, dont l'Allemagne, la France et le Portugal, avaient déjà entrepris de recenser divers concepts logistiques, d'analyser l'évolution de la logistique et les tendances qui se dessinent dans ce domaine, concernant notamment les besoins en matière de transports, et de définir le rôle des gouvernements à cet égard. En outre, la Commission européenne élabore actuellement un plan d'action relatif à la logistique qui devrait être publié en novembre 2007 et envisagera diverses questions, telles que les infrastructures de transport et de transbordement et les goulets d'étranglement recensés, les technologies de l'information, les engins de transport et les unités de chargement intermodal, les stratégies de renforcement des capacités, ainsi que les moyens à la disposition des décideurs.

4. L'importance que des systèmes efficaces de logistique et de transport revêtent pour la compétitivité des pays européens étant désormais largement reconnue, le Groupe de travail a estimé que les organisations intergouvernementales pouvaient jouer un rôle dans l'échange de données sur les bonnes pratiques, voire la coordination d'activités bien ciblées.

5. Conformément à son programme de travail, le Groupe a décidé de charger un groupe d'experts virtuel, agissant sous la direction de son Vice-Président, d'élaborer un mandat et de cerner les questions concrètes qui pourraient servir de base à ses futurs travaux dans ce domaine (ECE/TRANS/WP.24/115, par. 39 à 42).

II. RÔLE DE LA CEE DANS LES ÉCHANGES DE VUES SUR LA LOGISTIQUE

6. À l'heure de la mondialisation, des systèmes de transport et de logistique à la fois efficaces, fiables et sûrs sont des éléments clés pour le développement économique et social. Vu l'expansion rapide des transports et des échanges commerciaux internationaux à l'échelle paneuropéenne, des systèmes logistiques performants et des procédures efficaces de passage des frontières sont indispensables pour que l'infrastructure disponible en matière de transports puisse être mise à profit de façon optimale et pour en éviter l'engorgement.

7. Même si la mise en place et la gestion des systèmes logistiques incombent au premier chef aux milieux professionnels, les pouvoirs publics ont pour tâche de créer les cadres réglementaires voulus et, s'il y a lieu, les infrastructures publiques nécessaires au bon fonctionnement de ces systèmes. La plupart des gouvernements des pays de la CEE n'ont commencé que tout récemment à suivre et à analyser l'évolution de la logistique, qui influe de plus en plus sur le secteur des transports et l'économie nationale. De ce fait, il leur reste encore dans bien des cas à définir leur rôle en la matière et leurs contributions à ces processus.

8. En tant qu'organisation intergouvernementale paneuropéenne, la CEE peut servir de cadre et constituer un mécanisme utile pour l'échange de vues sur les données d'expérience, les études réalisées et les meilleures pratiques recensées dans ce domaine. Outre les débats et les activités éventuelles de renforcement des capacités parmi les responsables des administrations publiques, des travaux pourraient être entrepris au niveau intergouvernemental pour élaborer, s'il y a lieu, des recommandations relatives aux mesures à prendre et aux meilleures pratiques, en tenant compte des situations économiques et politiques différentes des pays membres de la CEE¹.

¹ Le Groupe de travail a adopté en 2004 une démarche similaire en élaborant des plans d'action et des accords de partenariat «types» pour le transport intermodal (TRANS/WP.24/2005/7).

9. Pour permettre aux délégations participant à la session du Groupe de travail d'examiner les activités que la CEE pourrait entreprendre dans ce domaine, le Vice-Président du Groupe a établi la note ci-après.

III. NOTE DE RÉFLEXION ET ÉLÉMENTS D'UN PLAN DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE LOGISTIQUE

10. La présente note constitue une base de réflexion destinée à donner un meilleur aperçu d'un domaine qui conjugue à la fois flux et gestion des marchandises (au-delà du transport intermodal) et à proposer en outre les éléments d'un futur plan de travail à l'intention du Groupe dans le secteur de la logistique.

a) Glossaire et nomenclature de base

11. En l'absence de définition type de la «logistique», la pratique donne à penser que le transport ne constitue qu'un des éléments de cette branche d'activité. Il semble que la logistique englobe à la fois l'acheminement, l'entreposage, voire le traitement des marchandises dans certains cas. Cette première partie vise à établir la liste de tous les éléments à prendre en considération d'une façon ou d'une autre.

i) Concepts et ébauche de définitions

Chaîne	Ensemble de services et tâches successifs et/ou intégrés se rapportant 1) À l'approvisionnement/l'entreposage pour la production et/ou la distribution; 2) Au transport (multimodal, intermodal, modal, etc.).
Logistique	Opérations physiques d'entreposage et de transport et moyens (outils, méthodes, démarches, gestion des flux, etc.) permettant de faire concorder au moindre coût la livraison et la demande d'un bien (en un lieu et à un moment donnés) dans des quantités et suivant des modalités particulières.
Les opérations peuvent concerner l'acheminement, les achats, l'entreposage, etc.	

ii) Types de pôle d'activités

<ul style="list-style-type: none">- Plates-formes logistiques- Centres de distribution- «Villages de fret»
--

iii) Inventaire des services et tâches

1) Transport	Types de marchandises	Marchandises diverses «température dirigée», marchandises dangereuses, denrées alimentaires, produits chimiques, etc.	
	Types d'unité de chargement	Colis, groupage, unités de transport intermodal (UTI) (charges pleines ou partielles), palettes	
	Parc d'engins de transport	Véhicules, bateaux, etc.	
2) Entreposage	Type	Public, privé/dédié, roulant	
	Installations spécifiques selon les marchandises	Marchandises diverses «température dirigée», marchandises dangereuses, denrées périssables, textiles	
	Manutention selon le contenant	UTI, palettes, colis	
	Gestion	Pièces, stock tampon, distribution	
3) Équipement/ outils	Balayage électronique (scanners), identification par radiofréquence (RFID), localisation et suivi s'appliquant aux:	Engins de transport Contenants (UTI, etc.)	Marchandises – Chargement – Emballage
4) Services	Valeur ajoutée	Étiquetage, conditionnement, reconditionnement, contrôle de la qualité, garantie, sûreté/sécurité, réparation (de base, spécialisée), assemblage (simple, complexe)	
	Tâches administratives	Douane (déclaration, dédouanement), livraison (enregistrement de la commande, préparation, coordination, suivi), centre d'appel	
	Finance et comptabilité	Facturation, crédit, fiscalité	
	Gestion	Prévision/planification, suivi et inventaire, (ré)organisation, optimisation/flux de retour	
	Fourniture	Transport ordinaire, marchandises «stratégiques»	

5) Acteurs (métiers)	Transporteur	
	Prestataire de services logistiques	<p>Sous-traitance du transport (<i>First Party Logistics – 1PL</i>)</p> <p>Externalisation du transport et de l’entreposage (<i>Second Party Logistics – 2PL</i>)</p> <p>Réalisation des opérations logistiques et mise en place des outils, compétences et systèmes nécessaires (<i>Third Party Logistics – 3PL</i>)</p> <p>Externalisation et optimisation d’une chaîne intégrant le client, les clients de celui-ci et le fournisseur (<i>Fourth Party Logistics – 4PL</i>)</p> <p>Conception, organisation et réalisation des solutions logistiques pour le compte d’un donneur d’ordre (notamment en matière de systèmes d’information) à l’aide des technologies appropriées</p>
	Exploitant de l’infrastructure	<p>Aménageur</p> <p>Promoteur</p> <p>Investisseur</p> <p>Gestionnaire</p>

On compte selon le cas quatre niveaux d’intervention: coordination, exécution, sous-traitance, externalisation.

b) Plan d’action et rôle des pouvoirs publics

11. Le plan s’articulerait autour de six thèmes, à examiner séparément de façon à mettre en évidence les meilleures pratiques.

i) Plans directeurs

Exemples de l’Allemagne, de la France, du Portugal et de la Turquie.

Le caractère évolutif et la durée de vie limitée de l’organisation logistique sont à prendre en considération, de même que l’impact transfrontalier éventuel.

ii) Activités et réglementations connexes

Transport/interface, marchandises (entreposage actif ou passif), sécurité/sûreté.

iii) Localisation

Réseaux d'infrastructures et réseaux par mode (multimodalité), types d'activités de transport/d'activités logistiques, aménagement du territoire pour les activités commerciales.

iv) Impact socioprofessionnel

Emploi (création, délocalisation, etc.), formation et agrément de nouveaux postes de travail/métiers.

v) Investissements et fiscalité

Immobilier de base, outils d'information.

vi) Recherche

Concepts, technologie, etc.

12. Cet ensemble de thèmes à aborder a été choisi au regard des compétences qui peuvent relever des pouvoirs publics ou d'organismes gouvernementaux. Outre la CEMT et la Commission européenne, les interlocuteurs à associer à la réalisation de ces activités pourraient être des organisations professionnelles telles que le Comité de liaison européen des organisations et auxiliaires de transport (CLECAT), EUROPLATFORM et l'Union internationale des sociétés de transport combiné rail-route (UIRR).

13. Par ailleurs, divers autres domaines d'activité pourraient bénéficier de ces travaux, qu'il s'agisse des paramètres des terminaux, de la statistique, du régime de responsabilité ou des contrats de qualité.
